

## Question orale

Le 13 juin 2008 le Conseil d'Etat a informé sur le fait qu'il a acheté les bâtiments laissés vacant par le départ de l'ISREC à Epalinges (CLE). Avec ce rachat le Conseil d'Etat devient propriétaire de l'animalerie que l'ISREC avait. Considérant le vote des vaudois 27 novembre 2005 sur le crédit d'ouvrage destiné à financer le réaménagement du Centre intégratif de génomique par la construction d'une animalerie, refusée à près de 60% et les observations de la COFIN et de la COGES portant sur le manque de personnel pour contrôler les expérimentations animales, je pose la question suivante :

Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'achat d'une animalerie tenant compte des observations des commissions de surveillance et du vote du 25 novembre 2005 du peuple vaudois ?

Yves Ferrari, le 2 septembre 2008

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Ferrari', written in a cursive style.